



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

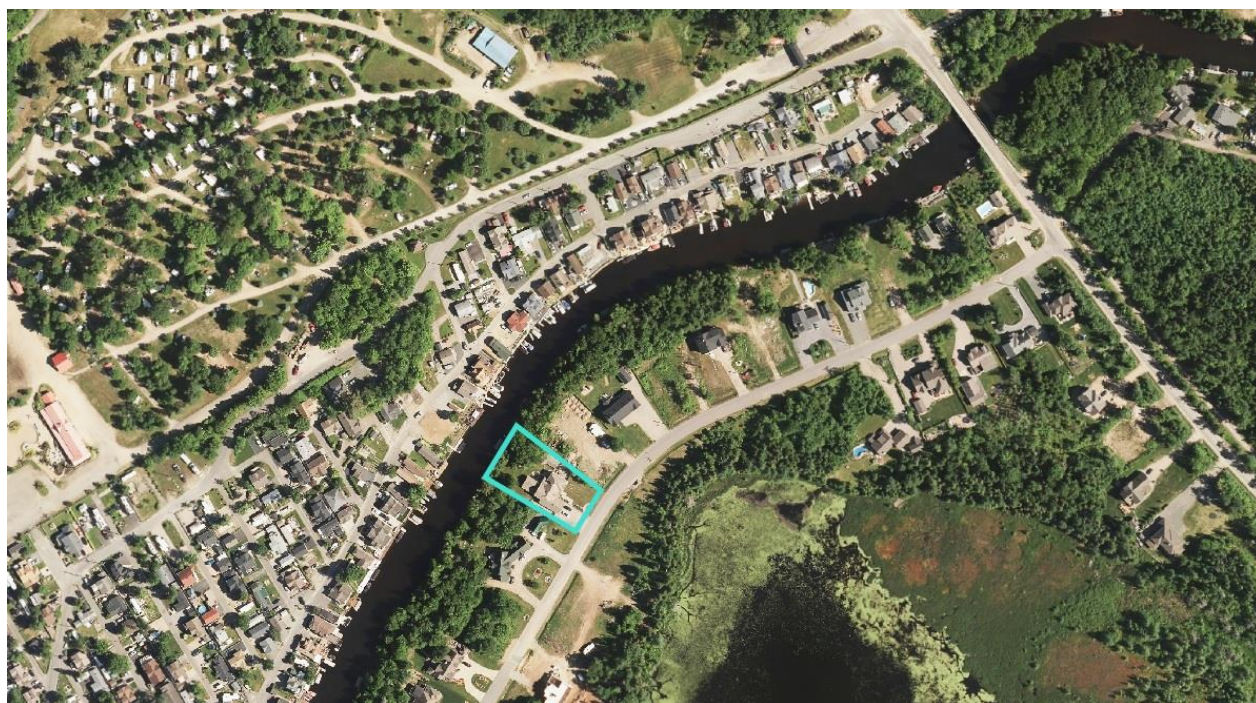
CONSULTATION ÉCRITE

Demande de dérogation mineure – 22, rue de la Pointe-aux-Bleuets

Une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 22, rue de la Pointe-aux-Bleuets (lot 4 745 044) est soumise à une procédure de consultation écrite **se terminant le 1^{er} mai 2021 à minuit heure de l'Est.**

La demande consiste à régulariser l'implantation d'une terrasse à 15,5 m de la rivière aux Pins, alors que le règlement exige une distance minimale de 20 m. La demande est soumise à une procédure de consultation écrite de quinze (15) jours à compter du 16 avril 2021.

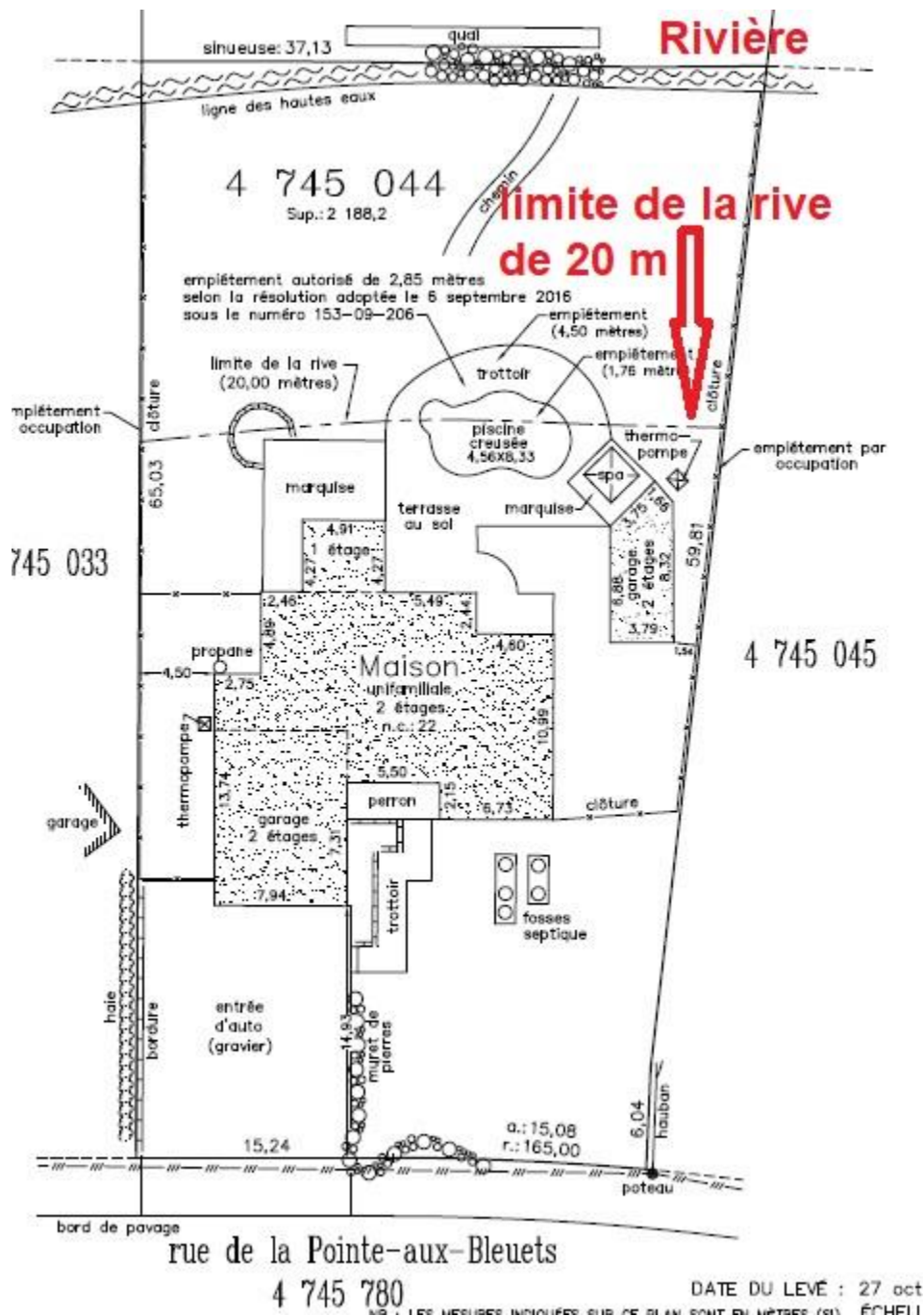
L'emplacement de l'immeuble faisant l'objet de la présente demande de dérogation mineure est encadré en bleu.



La terrasse faisant l'objet de la présente demande de dérogation mineure.



Ci-dessous, le certificat de localisation de l'immeuble en question sur lequel est sise la terrasse faisant l'objet de la présente demande. Le projet d'aménagement d'une piscine creusée et de sa terrasse a fait l'objet d'une dérogation mineure en septembre 2016 (résolution 153-09-2016). La dérogation visait alors à autoriser un empiètement de 2,85 m dans la rive de 20 mètres de la rivière aux Pins. La présente demande concerne exclusivement la terrasse. Celle-ci empiète de 4,5 mètres dans la rive, soit un empiètement supplémentaire de 1,65 mètre de ce qui avait été initialement autorisé.



Les personnes intéressées peuvent participer à une procédure de consultation écrite en transmettant leurs questions et/ou commentaires dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis à l'adresse courriel suivante : jsjoly@fossambault.com